



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27/05/2024

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 27 mai 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Projet scientifique et culturel Médiathèque

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine,

Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque,

Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique,

Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT

Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Monsieur DEL

FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES

Valérie, Monsieur GAMBART René, Madame LASSORT Sheihnass **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame LEBEAU Françoise (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	01

I - Exposés des motifs

Le décret sur la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et sa circulaire d'application ont introduit un nouvel élément d'importance dans le cadre de la préparation des dossiers de demande de financement pour tout projet d'investissement lié à une bibliothèque/médiathèque. Il s'agit du Projet scientifique, culturel, éducatif et social. La notion de PSCES provient des musées (elle a été introduite par la loi de 2002) et est en usage régulier au sein de ces institutions.

Il s'agit d'un outil de gouvernance et de pilotage stratégique des établissements. Au-delà de la simple programmation liée à la construction, le projet scientifique et culturel détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement pour une période d'au moins cinq ans.

La circulaire définit ainsi ce qui est attendu par les services de l'Etat :

« Il est prévu que la note explicative, qui fait partie de la liste des documents annexés au dossier de demande de subvention (articles R.1614-84 et R.1614-92) décrive les axes du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque. Cette présentation pourra illustrer l'ancrage du projet de la bibliothèque de lecture publique au sein d'un environnement économique, social, éducatif, scientifique et culturel propre à chaque territoire. Il s'agit pour la collectivité de présenter l'opération qu'elle se propose de réaliser en énonçant les actions prioritaires et les moyens mis en œuvre pour y parvenir (conditions de constitution et de communication des ressources documentaires, organisation des locaux, développement de services spécifiques, médiation culturelle, politique des publics...). Par exemple, un projet porté par une collectivité peut poursuivre un objectif exclusivement éducatif, social ou scientifique ou bien être plus global et privilégier plusieurs axes. »

Le PSCES est un document stratégique qui doit faire l'objet d'une concertation entre l'équipe de direction d'un établissement, son personnel, les services de la collectivité et les élus. Il peut faire l'objet d'un passage en comité technique territorial si la question du renouvellement de l'organisation interne des services est évoquée et posée comme un objectif. Il semble nécessaire qu'il fasse l'objet d'une validation politique en conseil municipal. En effet, cela permet aux équipes de disposer d'une feuille de route très claire et sans ambiguïté.

Le PSCES de la médiathèque Camille RIPOLL est joint en annexe de ce rapport.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret sur la DGD paru le 7 juillet 2010,

Vu la circulaire d'application en date du 17 février 2011,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

VALIDER : le projet scientifique, culturel, éducatif et social de la médiathèque de Boé pour la période

DIV N° 2024 - 73 - 006

Rapporteur : **Madame Nelly PIOFFET**

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20240527-lmc1DIV2473006-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

2024 – 2026.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Cyriaque
ORDRONNEAU

Mme Pascale Luguët